

www.aaa-paca.fr

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

(à usage strictement interne à l'union nationale)

Nom:	Prénom :	
Date et lieu de naissance :		
Adresse :		
Situation familiale : Célibata	ire – Marié – Veuf – Autre situation.	/KE
Nombre d'enfants :	dontà charge.	// 22
Bureau :		Fax: Fax: Portable:
ou		
Arme d'origine :	Grade :	
Dans l'ALAT de :	auau	
Principales affectations dans	l'ALAT :	Z
⇒	Période :	Période:
⇒	Période :	Période:
⇒	Période :	Période:
⇒	Période:	Période:
		Période:
Souhaitez-vous prendre rang	pour faire partie du Conseil d'Admir	nistration de l'Amicale? OUI NON
Êtes-vous ressortissant de l'O	Office Nationale des Anciens Combat	tants (ONAC): OUI NON
Êtes-vous titulaire de la carte	e du combattant : OUI NON	
Ou du titre de reconnaissance	e de la nation : OUI NON	
Si OUI : N°	Date:Lieu de	délivrance:
		NON

UNION NATIONALE DES ANCIENS DE L'AVIATION LEGERE DE L'ARMEE DE TERRE

Groupement Provence, Alpes, Côte d'Azur

BULLETIN D'ADHESION

Alpes, Côte d'Azur, en qualité de mo	
	Fait à le

Il sera accompagné de la somme de 30€, représentant la cotisation annuelle qui comprend l'abonnement à la revue trimestrielle nationale auquel est joint, en principe, un complément d'informations locales.

Chèque à établir à l'ordre de : AA ALAT Gpt PACA.

Ou

<u>Virement</u>: sur le compte du crédit agricole ci-dessous (en précisant, dans l'espace message, qui vous êtes)



FR76 1910 6000 0943 6250 3401 037

Domiciliation - Bank Identification code (BIC)

AGRIFRP891

<u>Il sera joint 2 photos d'identité</u>, l'une pour le secrétariat, l'autre pour la carte de membre qui vous sera adressée ultérieurement.

Cordialement, à bientôt. Le secrétaire.

Renseignements divers : • Copie des états de service à joindre en annexe ; • Copie de l'ordre du jour lors du départ de l'institution à joindre en annexe ;		
Liste des séjours opérationnels		
Décorations :		

.....

Pour mémoire :

Sont ressortissants de l'ONAC:

- Les titulaires d'une pension militaire d'invalidité
- Les titulaires d'une pension de victime civile de la guerre
- > Les anciens combattants (tous conflits)
- Les combattants volontaires de la résistance (CVR)
- Les ascendants et les orphelins des militaires ou des civils "Morts pour la France"
- Les pupilles de la nation et les orphelins de guerre
- Les déportés et internés de la résistance
- > Les déportés et internés politiques
- > Les anciens prisonniers de guerre
- Les prisonniers du Vietminh
- Les patriotes résistants à l'occupation du Rhin et de la Moselle incarcérés en camps spéciaux, en pays ennemi ou en territoire étranger occupé par l'ennemi (PRO)
- Les patriotes transférés en Allemagne (PTA)
- Les patriotes résistant à l'annexion de fait (PRAF)
- > Les personnes contraintes en pays ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi
- Les titulaires du titre de reconnaissance de la nation (TRN)
- Les victimes d'actes de terrorisme, bénéficiant du statut de victimes civiles de guerre, depuis le 01 janvier 1992
- Les veuves ou veuf des bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, ainsi que celles ou ceux qui auraient bénéficié d'une pension militaire ou de victime civile, si elles ou eux n'avaient pas opté pour un autre régime de pension
- > Les veuves ou veuf des titulaires de la carte du combattant
- > Les victimes de la captivité en Algérie
- ➤ Les évadés
- > Les réfractaires

IMPORTANT

D'une manière générale, toutes les personnes bénéficiant à un titre ou à un autre, comme ayant droit ou comme ayant cause, la législation des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, ont vocation à être ressortissant de l'ONAC.